



## TYPOLOGIE DES PARCS

# Le parc-école

Le parc-école est un parc aménagé en partenariat entre une école attenante et une municipalité pour répondre à la fois aux besoins des élèves de l'école et à ceux des résidents du quartier. Il sert en partie à l'enseignement par le jeu.

La cour d'école doit être conçue en collaboration avec l'école, le service de garde et la municipalité afin de respecter les critères et contraintes de chacun. Cet équipement géré en partenariat est un bon exemple de mutualisation des moyens pour éviter le dédoublement d'équipements. On pourrait avoir le même genre de modèle avec les CPE ou autres organismes concernés.

## ACCESSIBILITÉ

Ce parc est adjacent à une école. Il doit aussi être accessible facilement aux habitants du quartier. Pour faciliter l'accessibilité, on parle d'un rayon d'accessibilité allant jusqu'à 1,5 km, à distance de marche ou vélo.

## TAILLE

Sa superficie est de plus de 30 000 m<sup>2</sup>.

## ZONES

Le parc-école doit offrir des espaces de jeu pour tous les cycles scolaires : pour les enfants (5-9 ans) et les préados (9-12 ans). En fonction des besoins du milieu, on pourrait y ajouter un espace de jeu adjacent pour les 0-5 ans, qui doit être délimité.

Au sujet des zones, voir *L'approche par zones*.

## ENTRETIEN

L'entretien du parc et des équipements doit faire l'objet de clauses précises dans l'entente entre l'école et la municipalité :

- Qui fera quoi?
- À quelle fréquence?
- Quels seront les coûts et comment seront-ils partagés?

### ► OUTIL PRATIQUE

Les ententes scolaires-municipales en matière de cour d'école et de parc-école

### ► WEBINAIRE